

Communiqué "Non au gratte-ciel de Toulouse-Collectif pour un urbanisme citoyen"

Suite à la réélection du maire sortant de Toulouse, nous renforçons notre veille juridique car le promoteur "La Compagnie de Phalsbourg" cherche à obtenir des aides publiques gouvernementales pour pouvoir commencer les travaux dans les semaines ou dans les mois qui viennent, quitte à solliciter des aides supplémentaires locales directes ou indirectes si ce projet n'était pas rentabilisable dans les prochaines années post Covid19.

Nous, les 3 autres associations (et des particuliers pour le recours contre le PC) maintiennent bien sûr les 2 procédures en cours dont voici le détail :

- D'une part, le recours en annulation du permis de construire de la tour ; à cet effet, notre avocate va rédiger et envoyer avant le 24 août 2020 prochain 1 mémoire en réplique à la mairie de Toulouse et 1 au promoteur, qui aboutira à une audience devant le Tribunal administratif au 1er trimestre 2021.
- Et d'autre part, le recours contre la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulouse qui autorise le promoteur à ne pas prévoir de logements sociaux dans le gratte-ciel et y réduire le stationnement vélos ; ce recours va prochainement être examiné et jugé par le Tribunal Administratif au 1er trimestre 2021.

Nous vous remercions de votre attention et nous sommes à votre disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement

RichardMébaoudj

Présidentetporte-parole

"Non au gratte-ciel de Toulouse-Collectif pour un urbanisme citoyen"

nonaugrattecieldetoulouse@laposte.net

0781804478

SITWEB:<https://nonaugratteciel.wordpress.com>

PageFACEBOOK:<https://www.facebook.com/NON-au-Gratte-Ciel-de-Toulouse-316116285509081/>

TWITTER:NonTourOccitanie@NonALaTourOccit

INSTAGRAM@nonalatouroccitanie

<https://www.instagram.com/nonalatouroccitanie>